Image not found or type unknown

Prime panier et de salissures. prud'hommes ?

Par **laveur**, le **21/07/2016** à **16:36**

Bjr jai ete en cdi a mi temps comme laveur de poids lourd jai rencontrer plusieurs soucis ce qui a fait que suite a mes remarque a mon patron celui ci ma licencié. Jai pas fait de visite medicale a embauche, javais pas de panier repas alors que je travailler de 10h a 16h, je conduisai camion sur route mais etait payé que en laveur, je n'avait pas de prime de salissure, je n'avais pas de protection de sécurité et a plusieurs reprise j'ai ete accuser a tort de vol et dégradation alors qu'il a eut preuve ensuite que setait pas moi. Mon contrat qui devait evoluer ne faisai que diminuer en heure je devai le contacter des je prenai mon poste et que je finissai et il minterdisai de sortir le week end ou mes jours de repos. Quels sont mes recours? Sa fait 2 semaines que jy suis pu mais il refuse de me payer

Par **P.M.**, le **21/07/2016** à **17:13**

Bonjour,
Il faudrait déjà savoir si une indemnité de panier vous était due pour un tel horaire suivant les dispositions de la Convention Collective applicable...
Il faudrait aussi savoir de quelle manière vous ont été portées les accusations de vol et dégradations ainsi que si vous avez été sanctionné...
Si l'employeur refuse que tous vos droits soient respectés, je ne vois que la saisine du Conseil de Prud'Hommes pour laquelle je vous conseillerais de vous rapprocher d'un défenseur syndical ou d'un avocat spécialiste...

Par **laveur**, le **21/07/2016** à **23:43**

Le panier figure dans convention collective tout comme prime de salissure. Les accusations verbales du patron on ete prouvé par des collegues comme quoi suis pas responsable car cetait pas moi au volant au moment des faits, de plus il se permet dharceler mon epouse au téléphone en menaçant verbalement de me virer . heures sup non payer et pas droit au congés

Par **P.M.**, le **22/07/2016** à **10:43**

Si vous êtes sûr que l'indemnité de panier vous est due puisque vous n'indiquez pas l'intitulé

exact de la Convention Collective applicable à défaut de son numéro comme les autres droits que vous n'obtenez pas, je vous ai dit ce qu'il convient de faire...
Si votre épouse est harcelée, au besoin après en avoir prévenu l'employeur, elle peut déposer plainte...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés